

DATE DE CONVOCATION :
17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – Corinne JOURDAN – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA – Patrick RAMON - Emilie RATTON – Pascal ROUSSET – Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI – Claude VARENNES – Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Annie MONNERY) - Serge BERNARD (pouvoir à Jérémie VIAL) Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Eliane GEOFFROY (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) – Jessica ROSINET (pouvoir à Yannick PAQUE) – Maria-Dolorès THUDEROZ (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN)

PROCURATIONS: 6
VOTANTS : 24
POUR : 24
ABSTENTION: 0

Étaient absents excusés : Madame et Messieurs Nathalie LACOSTE – Yann FLAMANT – Willy GABRIEL -

CONTRE : 0
N° 2023-95

Mme Corinne JOURDAN a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : AMI panneaux photovoltaïques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023-53 autorisant M le Maire à mener la procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques,

Vu les propositions reçues dans le cadre de cette consultation,

Considérant que l'offre d'Ombre'Isère, est la plus intéressante,

Après avoir délibéré, **Le Conseil municipal, à l'unanimité** :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'Ombre'Isère, sur la solution de base pour le site de la salle polyvalente et boulodrome et sur la solution intégrant partie de la variante proposée pour le site du tennis.
- **Dit que la rémunération de cette mise à disposition sera faite sous forme de soulte.**
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Yannick PAQUE

